

**Date : Mardi 28 avril 2026**

**Heure : 18 h 30**

**Convocation adressée le 22 avril 2026**

**Présents :** Mmes FERRANDEZ - FOURNIER-DEVAUX - CHAUSSE - TORREILLES - AZEMA - CHAPELIN - VERON - M. ENJALBERT

**Secrétaire(s) de séance :** Mme Marie TORREILLES

**Nombre d'administrateurs en exercice : 9**

**Présents : 8**

**Représentée :** Mme LANDES a donné pouvoir à Mme CHAPELIN

**Votants : 9**

Madame la Présidente ouvre la séance. Elle procède à l'appel des membres, constate que le quorum est atteint puis déclare les membres du conseil d'administration du CCAS comme étant installés.

L'assemblée désigne Madame TORREILLES en tant que secrétaire de séance.

Madame la Présidente procède à lecture de l'ordre du jour :

- Election du Vice-Président
- Vote du Compte Financier Unique (CFU) 2025
- Affectation du résultat de clôture pour l'exercice budgétaire 2025
- Vote du budget principal - Année 2026

**N°1/5.3.2**

**Objet : Conseil d'administration du CCAS – Election d'un vice-président**

Madame la Présidente expose au Conseil d'Administration qu'il y a lieu, dès sa constitution, conformément à l'article L 123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, d'élire en son sein un vice-président.

Elle demande aux candidats à ce poste de se déclarer.

Mme Ghislaine FOURNIER-DEVAUX est la seule candidate.

Madame Ghislaine FOURNIER-DEVAUX est élue Vice-Présidente du CCAS.

Vote Pour : 9

Vote Contre : 0

Abstention : 0

**N°2/7.1.7**

**Objet : Vote du Compte Financier Unique (CFU) 2025**

**Vu** l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026 ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

**Vu** le CFU 2025 du CCAS de LIGNAN SUR ORB ;

**Considérant** que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

**Considérant** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière du CCAS, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

**Considérant** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

**Considérant** les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du CCAS est débattu, le conseil d'administration élit son président. Dans ce cas, le Président peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

**Considérant**, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au Président de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

**Considérant** le CFU présenté et résumé comme suit par la Présidente de séance :

| PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE               |  |                |                |              |
|--|--|----------------|----------------|--------------|
| Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024   |  |                |                |              |
|  |  | Investissement | Fonctionnement | Total cumulé |
| Recettes   | Prévision budgétaire totale                | 0              | 10 060,00 €    | 10 060,00 €  |
|  | Recettes réalisées                         | 0              | 10 060,00 €    | 10 060,00 €  |
|  | Restes à réaliser                          | 0              | 0              | 0            |
| Dépenses   | Autorisation budgétaire totale             | 0              | 17 947,86 €    | 17 947,86 €  |
|  | Dépenses réalisées                         | 0              | 12 058,42 €    | 12 058,42 €  |
| Différence entre les titres et les mandats                     | Solde des réalisations de l'exercice (+/-) | 0              | - 1 998,42 €   | - 1 998,42 € |
| Résultats antérieurs reportés                                  | Résultats antérieurs reportés (+/-)        | 0              | 9 164,30 €     | 9 164,30 €   |
| Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement) | Excédent/déficit (+/-)                     | 0              | 7 887,86 €     | 7 887,86 €   |
| Différence entre les restes à réaliser                         | Restes à réaliser (+/-)                    | 0              | 0              | 0            |
| Résultat cumulé  | Excédent/déficit                           | 0              | 5 889,44 €     | 5 889,44 €   |

Le conseil d'administration adopte le Compte Financier Unique :

Vote Pour : 9

Vote Contre : 0

Abstention : 0

#### N°3/7.1.1

#### **Objet : Affectation du résultat de clôture 2025 - M 57 CCAS.**

Le Conseil d'Administration vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2025 en adoptant le Compte Financier Unique (CFU) qui fait apparaître :

- un solde d'exécution de la section d'investissement de 0 €
- un résultat (excédent) de la section de fonctionnement de 5 889,44 €.

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser en dépense et en recette pour un montant de 0 €.

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à 0 €.

Il est alors proposé au Conseil d'Administration d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2025 en report de fonctionnement.

Ligne 002 - résultat de fonctionnement reporté 5 889,44 €.

Le conseil d'administration adopte l'affectation du résultat.

Vote Pour : 9

Vote Contre : 0

Abstention : 0

N°4/7.1.1

**Objet : Vote du budget principal - Année 2026**

Madame la Présidente donne lecture de la note de présentation brève et synthétique qui présente et commente les données financières du projet de budget 2026.

Celui-ci s'établit comme suit :

|                                  | <b>Dépenses</b> | <b>Recettes</b> |
|----------------------------------|-----------------|-----------------|
| <b>Section de fonctionnement</b> | 14 989,44 €     | 14 989,44 €     |
| <b>Section d'investissement</b>  | 0               | 0               |
| <b>TOTAL</b>                     | 14 989,44 €     | 14 989,44 €     |

Le conseil d'administration adopte le budget principal 2026.

Vote Pour : 9

Vote Contre : 0

Abstention : 0

La séance s'achève à 19h10.